



Affiché le 13/04/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Etude PLPDMA : demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

**Décision n° 23 04 12**

*L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Christine Beille-Toursher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Nicole Colombo par Madame Michèle Maurel, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

**Absents :** Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde

*Monsieur Gérard De Zordo a été nommé secrétaire de séance*

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, rappelle que, par délibération n° 22 11 08 en date du 8 novembre 2022, la CCPP a signé avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur le contrat d'objectifs COD « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire ».

Dans le cadre de ce COD, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagée à financer diverses actions planifiées sur la période 2023 à 2025, et notamment l'étude externalisée pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont le montant prévisionnel est estimé à 40 000 €.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Sollicite** une subvention de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% de la dépense prévisionnelle soit 20 000 €
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 21*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions: /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
G. DE ZORDO**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**

